



Résumé du service SDS n° : CANHL24015987403 Date : 11 septembre 2024

Page 1 sur 1

Cette FDS remplace la FDS CANHL24015987402

Numéro de travail SGS : XMHL2407005186SD  
Nom du produit : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/  
312114 + Bougie PRÉSENTOIR 313609/311242  
Fabricant / Fournisseur : GROUPE BMR  
Composition/Ingrédient du produit (conformément à la demande du demandeur) : Voir la section 3 Composition/informations sur les ingrédients sur la FDS  
Date de réception du travail : 06 août 2024  
Période de préparation de la FDS : 06 août 2024-08 août 2024  
Service demandé : Préparation de la fiche de données de sécurité (FDS) du produit avec soumission  
informations, avec calcul des exigences de classification et d'étiquetage selon la composition  
soumise et le règlement (CE) n° 1272/2008 de la Commission européenne.  
Résumé : Conformément à la demande, le contenu et les formats des FDS sont préparés en  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 de la Commission européenne, au règlement  
(CE) n° 1272/2008 et au règlement (UE) n° 2020/878, et est fourni conformément aux annexes.

Cette FDS met à jour le nom du produit, l'identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise.

Clause de non-responsabilité

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie au demandeur pour se conformer au règlement (CE) n° 1907/2006 de la Commission européenne et communiquer les informations sur les dangers des produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de garantir une utilisation sûre. Il ne s'agit pas d'un rapport d'essai ni d'un certificat garantissant la sécurité d'un produit. SGS a consolidé les informations sur les produits sur la base des documents fournis par le demandeur (c'est-à-dire le nom du produit, les coordonnées du fournisseur, la composition du produit, les données physiques disponibles, etc.) sans vérification indépendante de SGS. Les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude.

A handwritten signature in black ink that reads 'Hannah Huang'.

Hannah Huang  
Ingénieur de projet

## Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur du produit
- Trade name: Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie  
AFFICHAGE 313609/311242
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées ·  
Emploi de la substance / du mélange : éclairage ambiant
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité · Fabricant / Fournisseur : GROUPE BMR  
· Adresse complète :  
122 RUE DU COMMANDANT ROLLAND -LE CHAMBORD 2 ,13008 MARSEILLE - FRANCE  
· Téléphone : 0033 0970725555 · Email :  
contact@bmrgroup.fr
- Représentant exclusif / autre point de contact de l'UE : non disponible
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :  
FRANCE  
Centre antipoison ORFILA (INRS)  
Tél. : +33 (0)1 45 42 59 59
- 1.5 Numéro de référence : CANHL24015987403, XMHL2407005186SD

**SECTION 2 : Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange ·  
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- Informations concernant les dangers particuliers pour l'homme et l'environnement : Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté en raison de la procédure de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008.
- Système de classification :  
La classification est conforme à la dernière édition du règlement (CE) n° 1272/2008 de l'UE, et étendue par les données de l'entreprise et de la littérature.
- 2.2 Éléments d'étiquetage ·  
Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Sans objet · Pictogrammes de danger Sans objet ·  
Mention d'avertissement Sans objet
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Sans objet
- Mentions de danger Sans objet
- Conseils de prudence Sans objet
- 2.3 Autres dangers : ·  
Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT :  
Non applicable · vPvB :  
Non applicable ·  
Détermination des propriétés perturbatrices endocriniennes Non applicable

**SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients**

- 3.2 Mélanges ·  
Description :  
Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.  
Pour le libellé des mentions de danger énumérées, se reporter à la section 16.

(Suite page 2)

UE

Fiche de données de sécurité  
Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

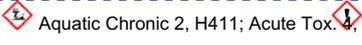
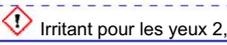
Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY 313609/311242

(Suite de la page 1)

· Composition:		
CAS: 8002-74-2 EINECS : 232-315-6	Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures Substance avec une limite d'exposition professionnelle fixée par l'Union	97%
CAS: 120-51-4 EINECS : 204-402-9 Numéro d'index : 607-085-00-9	Benzoate de benzyle 	2,06%
CAS: 121-32-4 Numéro de référence EINECS : 204-464-7	3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde	0,48%
CAS: 121-33-5 EINECS : 204-465-2	Vanilline 	0,293%
CAS: 104-67-6 EINECS: 203-225-4	H319 Undecan-4-olide Maladies aquatiques chroniques 3, H412	0,15%
CAS: 91-64-5 EINECS : 202-086-7	Coumarine 	0,015%
CAS: 104-54-1 EINECS : 203-212-3	Alcool cinnamique 	0,002%

**SECTION 4 : Premiers secours**

## · 4.1 Description des premiers secours · Description

générale : Aucune mesure particulière n'est requise.

- Après inhalation : Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux : rincer les yeux en les écartant pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.
- Après ingestion : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucune autre information pertinente disponible.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

## · 5.1 Moyens d'extinction · Agents

extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## · 5.3 Conseils aux pompiers ·

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Non requises.

· 6.2 Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser mécaniquement.

· 6.4 Référence à d'autres sections : Voir la

section 7 pour des informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.

(Suite page 3)

UE

Fiche de données de sécurité  
Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY 313609/311242

(Suite de la page 2)

Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est requise.  
Pour les mesures générales d'hygiène du travail, se reporter à la section 8.
- Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Informations sur le stockage dans un lieu de stockage commun : Non requis.
- Autres informations sur les conditions de stockage : Aucune.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle ·

Ingrédients présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail : CAS : 8002-74-2 Cires de	
paraffine et cires d'hydrocarbures (97 %)	
VLEP (France) Valeur à long terme :	2 mg/m <sup>3</sup>
VLEP (Irlande) Valeur à court terme :	6 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur à long terme : 2 mg/m <sup>3</sup>
CAS : 104-54-1 Alcool cinnamylique (0,002 %)	
MAK (Allemagne) en tant qu'aérosol et vapeur ; vgl.Abschn.IV · Informations	

réglementaires VLEP (France) :

ED 1487 05.2021 OEL (Irlande) : 2021 CoP

pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail MAK (Allemagne) : Liste MAK et BAT · DNEL :

Non disponible · PNEC : Non disponible

- Informations complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Sur la base de la composition indiquée dans la section 3, les mesures suivantes sont suggérées pour la sécurité au travail mesure.

- Contrôles techniques appropriés : voir la section 7 pour plus d'informations sur la conception des installations techniques.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle · Protection respiratoire : Non nécessaire.
- Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

En raison de tests manquants, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation.

- Matériau des gants : Le

choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être (Suite page 4)

Fiche de données de sécurité  
Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY  
313609/311242

(Suite de la page 3)

vérifié avant la demande.

· Temps de pénétration du matériau du gant :

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être observé.

· Protection des yeux/du visage : Non nécessaire.

· Protection du corps : Vêtements de travail de protection

· Risques thermiques : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

· Contrôles de l'exposition environnementale :

Les mesures de contrôle doivent être mises en œuvre conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

· État physique :	Solide
· Couleur :	Blanc
· Odeur :	Saveur vanille
· Seuil olfactif :	Pas disponible
· Point de fusion/point de congélation :	Pas disponible
· Point d'ébullition initial et point d'ébullition final :	Pas disponible
· Gamme :	Pas disponible
· Inflammabilité :	Pas disponible
· Limites d'explosivité inférieure et supérieure :	Pas disponible
· Inférieur :	Pas disponible
· Supérieur :	Pas disponible
· Point d'éclair :	Pas disponible
· Température d'auto-inflammation :	Pas disponible
· Température de décomposition :	Pas disponible
· pH :	Pas disponible
· Viscosité :	Pas disponible
· Viscosité cinématique :	Pas disponible
· Viscosité dynamique :	Pas disponible
· Solubilité :	Pas disponible
· Eau :	Pas disponible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non disponible
· Pression de vapeur :	Pas disponible
· Densité et/ou densité relative :	Pas disponible
· Densité :	Pas disponible
· Densité relative :	Pas disponible
· Densité de vapeur relative :	Pas disponible
· Caractéristiques des particules :	Pas disponible

· 9.2 Autres informations

· Apparence :	Solide
· Formulaire :	

· Informations relatives aux classes de danger physique

· Explosifs :	Non applicable
· Gaz inflammables :	Non applicable
· Aérosols :	Non applicable
· Gaz comburants :	Non applicable
· Gaz sous pression :	Non applicable
· Liquides inflammables :	Non applicable
· Solides inflammables :	Non applicable
· Substances et mélanges autoréactifs :	Non applicable
· Liquides pyrophoriques :	Non applicable
· Solides pyrophoriques :	Non applicable

(Suite page 5)

UE

Fiche de données de sécurité  
Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY 313609/311242

(Suite de la page 4)

· Substances et mélanges auto-échauffants :	Non applicable
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Non applicable
· Liquides comburants :	Non applicable
· Solides comburants :	Non applicable
· Peroxydes organiques :	Non applicable
· Corrosif pour les métaux :	Non applicable
· Explosifs désensibilisés :	Non applicable
· Autres caractéristiques de sécurité :	Pas disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Aucune autre information pertinente disponible.
- 10.2 Stabilité chimique : Aucune autre information pertinente disponible.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente disponible.
- 10.5 Matières incompatibles : Aucune autre information pertinente disponible.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 · Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification : CAS :

120-51-4 Benzoate de benzyle LD50 orale

1 700 mg/kg (rat)

DL50 cutanée 4 000 mg/kg (lapin)

CAS: 104-67-6 Undecan-4-olide

DL50 orale 18 500 mg/kg (rat)

CAS: 91-64-5 Coumarine

DL50 orale 293 mg/kg (rat)

CAS : 104-54-1 Alcool cinnamique DL50

cutanée &gt; 5 000 mg/kg (lapin)

- Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT - exposition unique : sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers :

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Aucun des composants n'est répertorié.

(Suite page 6)

UE

Fiche de données de sécurité  
Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY  
313609/311242

(Suite de la page 5)

· Autres informations : Aucune autre information pertinente disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Aucune autre information pertinente disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente disponible.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente disponible.
- 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB
  - PBT : Non applicable
  - vPvB : Non applicable
- 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes :
  - Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente disponible.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : De plus petites quantités peuvent être jetées avec les ordures ménagères.
- Emballage non nettoyé :
- Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions officielles.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification   |   |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA  | Non applicable                                    |
| · 14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU  |   |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA  | Non applicable                                    |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport   |   |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA  |   |
| · Classe   | Non applicable                                    |
| · Étiquette  | -   |
| · 14.4 Groupe d'emballage  |   |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA  | Non applicable                                    |
| · 14.5 Risques environnementaux :  |   |
| · Polluant marin :   | Non   |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : · Numéro d'identification du danger (code Kemler) : | Non applicable<br>-                               |
| · 14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments  | Non applicable                                    |
| · 14.8 Transport/Informations complémentaires :  | Non dangereux selon les spécifications ci-dessus. |
| · « Règlement type » de l'ONU :  | Non applicable                                    |

UE

(Suite page 7)

## Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY 313609/311242

(Suite de la page 6)

**SECTION 15 : Informations réglementaires**

- 15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

- Directive 2012/18/UE ·

Substances dangereuses nommées - ANNEXE I Aucun des composants n'est répertorié.

- Catégorie Seveso Non applicable ·

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas Non applicable · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut Non applicable · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les

polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Règlement (UE) n° 649/2012

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 · Annexe I -

PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À USAGE RESTREINT (Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Annexe II – PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Règlement (CE) n° 111/2005 établissant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives

- Liste des substances candidates SVHC de l'annexe XIV du règlement REACH (23/1/2024)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

- Règlement REACH Annexe XVII Restriction (25/9/2023)

Voir la section 16 pour plus d'informations sur les restrictions d'utilisation.

Aucun des ingrédients n'est répertorié

- Liste des autorisations de l'annexe XIV du règlement REACH (13/11/2023)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**SECTION 16 : Autres informations**

- Restriction d'utilisation recommandée Sans objet

- Mentions de danger pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

\*\*\*\*\*

Le contenu et le format de cette FDS sont conformes aux règlements (CE) n° 1907/2006, 1272/2008 et (UE) n° 2020/878.

(Suite page 8)

## Règlement (CE) 1907/2006 et 1272/2008

Date d'impression : 10.09.2024

Numéro de version : 1

Date de révision : 06.08.2024

Nom commercial : Coffret Mug 313851/313850/311114/312114/312946/314279/311993/312114 + Bougie DISPLAY 313609/311242

(Suite de la page 7)

## EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ Les

informations contenues dans cette FDS ont été obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont indépendantes de notre volonté et peuvent échapper à nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

## · Abbreviations and acronyms: ADR:

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international des marchandises

dangereuses IATA : Association du transport

aérien international SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage

des produits chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques

commerciales existantes ELINCS : Liste européenne des

substances chimiques notifiées CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)

LC50 : Concentration létale, 50 pour cent

LD50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable Acute

Tox. 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4 Eye Irrit.

2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin

Sens. 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique – danger à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 2 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique – danger à long terme pour le milieu

aquatique – Catégorie 3 \* Données modifiées par rapport à la version précédente.

Fin du document

UE